

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  
19/01/2022

Dossier complet le :  
19/01/2022

N° d'enregistrement :  
2022-5900

**1. Intitulé du projet**

Réalisation d'un forage de reconnaissance pour l'alimentation en eau potable sur la commune de Noyant

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale COMMUNAUTE DE COMMUNES BAUGEOIS VALLEE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale *Adrien DENIS Vice-Président*

RCS / SIRET  Forme juridique \_\_\_\_\_

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 : d : Autres forages en profondeur de plus de 100 m, à l'exclusion des forages géothermiques de minime importance au sens de l'article L. 112-3 du code minier	Forage dont la profondeur est estimée à 120 mètres environ (reconnaissance).  Articles L. 214-1 à L. 214-3 - Rubrique 1.1.1.0 du Code de l'Environnement

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La CCBV exploite actuellement pour les besoins en eau potable, un forage au Seno-Turonien sur la commune de Noyant (BSS001FESA, arrêté de DUP du 11/12/00).

Cet ouvrage fait l'objet depuis quelques années, d'une baisse de la productivité, liée notamment à la diminution des niveaux d'eau. Des métabolites du S-metolachlore, herbicide utilisé sur maïs principalement sont également retrouvés au captage.

A très court terme, l'ouvrage ne pourra plus assurer les besoins en eau du secteur noyantais.

Les élus de la CCBV ont donc décidé d'engager des travaux de reconnaissance à l'aquifère du Cénomaniens afin de valider si cet aquifère peut répondre aux besoins en eau potable.

Ces travaux de reconnaissance, comprennent la réalisation d'un forage de reconnaissance équipé en PVC, et seront complétés par la réalisation d'un pompage d'essai afin de tester le débit de l'aquifère et valider si la qualité des eaux est compatible avec un usage eau potable. La durée du pompage est de 3 jours.

Le forage de reconnaissance sera réalisé dans l'enceinte du Périmètre de Protection Immédiate actuel, à une vingtaine de mètres du forage actuel.

## **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont :

- valider si l'aquifère du Cénomaniens est susceptible de fournir un débit satisfaisant,
- valider si la qualité de l'eau du Cénomaniens est compatible avec un usage eau potable.

Si la reconnaissance est validée, il sera à terme proposé de réaliser un forage définitif sur le même site, à proximité du forage actuel. Ce forage définitif fera l'objet d'une procédure séparée au titre des Codes de la Santé Publique et de l'Environnement (+enquête publique).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Réalisation d'un forage de reconnaissance d'environ 120 mètres de profondeur, comprenant :

- l'aménée/repli d'une foreuse,
- la réalisation d'un forage au rotary (méthode susceptible d'évoluer) en 311 mm (prévisionnel),
- la cimentation sous pression par le bas des terrains de surface et du Séno-Turonien afin d'isoler les deux aquifères,
- la réalisation d'un pompage d'essai pendant 72 heures pour interprétation des caractéristiques hydrodynamiques du Cénomaniens,
- la prise d'un échantillon d'eau pour analyse en laboratoire agréée.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le forage de reconnaissance ne sera pas exploité.

Il sera rebouché dans les règles de l'art ou utilisé comme piézomètre de surveillance après approbation de l'hydrogéologue agréée et de l'ARS.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création du projet du projet est soumise à la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement), rubriques L214-1 et suivantes :

1.1.1.0 : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (déclaration)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise chantier nécessaire pour le forage	environ 200 m <sup>2</sup>
emprise fouille avant-trou forage (1 m de profondeur)	1*1 m (1 m <sup>2</sup> )
Diamètre de foration (dans l'aquifère)	311 mm
Diamètre d'équipement	225 mm

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit BOUTON,  
Noyant-Villages  
(Maine et Loire)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 05' 20" 34 Lat. 47° 30' 45" 82

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe du Cénomaniien  La nappe du Cénomaniien est également classée en Nappe à Préserver pour l'Alimentation en Eau Potable (NAEP).  Le projet est compatible ce classement en NAEP de la nappe cénomaniienne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le forage de reconnaissance sera réalisé dans l'enceinte du PPI du captage de Noyant. L'objectif du projet est à terme de remplacer l'ouvrage actuel par un forage définitif au Cénomaniien.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine (Identifiant : FR2410016) Il est situé à 5 km au sud du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau souterraine.  Impact ponctuel, lié à la durée des travaux : rabattement de la nappe estimé de l'ordre d'une dizaine de mètres à 50 m du point de forage, d'après les caractéristiques hydrodynamiques de l'aquifère (transmissivité : $1,5E-3$ m <sup>2</sup> /s ; emmagasinement : $1E-4$ ) à 80 m <sup>3</sup> /h au bout de 3 jours de pompage d'essai.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un cône de rabattement autour du forage dans la nappe du Cénomanién pendant les pompages d'essai de 3 jours. Une drainance possible de la nappe du Séno-Turonien vers le Cénomanién, elle devrait être faible (rabattement de l'ordre du centimètre) mais l'objectif des travaux de reconnaissance est également de vérifier ce point.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ponctuel : amenée/repli de la foreuse et des consommables. 1 camion par semaine pendant 1 mois environ
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	-Bruit des moteurs thermiques de la foreuse et de la pompe à boue (cas de la foration au rotary), -mais bruit limité dans l'emprise du PPI et uniquement en journée pour les travaux de forage. -pour les pompages d'essai, bruit limité à l'usage d'un groupe électrogène.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ponctuellement autour du point de forage
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux dans le milieu naturel du pompage d'essai (entre 2000 et 5000 m3 environ, selon productivité du forage) via les fossés du site et les lagunes de décantation
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement les déblais issus de la foration (sables, calcaires)



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- les produits potentiellement polluants utilisés pendant les travaux seront éloignés du forage et disposés sur des cuves de rétention d'un volume égal au volume stocké.
- Il sera demandé la pose de bâches étanches sous les moteurs et les réservoirs des différents appareils utilisés sur le chantier (machine de forage, groupes électrogènes, compresseurs, etc.), et le remplissage des réservoirs des machines (carburants et huiles) s'effectuera sur bacs de rétention.
- Seules les quantités strictement nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier de forage et du chantier seront stockées sur site,
- le stockage d'un dispositif adapté au déversement de polluants de types huiles, graisses et hydrocarbures est prévu. Il contiendra un produit absorbant essentiellement, permettant une intervention dans les meilleurs délais.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- il s'agit uniquement d'un projet de reconnaissance de l'aquifère. En cas de succès de cette dernière, le forage définitif fera alors l'objet d'une autorisation environnementale dans le cadre des procédures régissant la réalisation d'un forage d'eau potable (Code de l'Environnement et Santé Publique)
- il s'agit d'un projet visant à sécuriser la production en eau potable du Noyantais. Les derniers étés ont été critiques et la CCBV souhaite aussi renforcer et sécuriser la ressource sur son territoire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



